

Mars 2011

BOURMONT - PARC DES ROCHES

cahier de gestion

Ce cahier de gestion a été commandité par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L.) de Champagne-Ardenne en collaboration avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E) de la Haute-Marne et la municipalité de Bourmont. Cette étude a été réalisée par Élise SORNIN, paysagiste au C.A.U.E.

Elle n'aurait pas été possible sans le concours de la Société Historique et Archéologique de Bourmont (S.H.A.B).

C



A



U



E

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Haute-Marne

B.P. 509 - 52011 CHAUMONT Cédex Tel : 03 25 32 52 62 Courriel : caue@haute-marne.fr



BOURMONT – cahier de gestion

SOMMAIRE

1. Présentation générale	1		
1.1. Le contexte naturel	1		
1.2. L'histoire locale	2		
2. Historique	3		
2.1. L'art des jardins au XIX ^{ème} siècle	3		
a. Le goût pour le pittoresque	3		
b. Le Parc des Roches, un cas particulier	3		
2.2. Histoire du site	5		
2.3. Analyse des plans d'origine	9		
3. Les constructions	12		
3.1. La technique de construction en pierre sèche	12		
3.2. Les différents types d'appareillage utilisés au Parc des Roches	15		
3.3. Les principaux types de dégâts constatés	16		
3.4. État des lieux, programme de restauration et d'entretien à long terme	16		
a. Le théâtre de verdure	17		
b. La Plate-forme des Loges	21		
c. La Grande Loge du Pont	23		
		d. Le grand belvédère	25
		e. Le grand escalier	27
		f. Les caddes	29
		g. La Promenade du Haut des Roches	33
		h. Diverses constructions	34
		i. Les murs et escaliers	37
		4. Les compositions liées à des éléments naturels	41
		4.1. Le défilé	41
		4.2. La Roche Tremblante	45
		5. Les vues	48
		5.1. Les principales vues	48
		5.2. Les interventions à pratiquer	50
		6. Les plantations	53
		6.1. Généralités	53
		6.2. État des lieux	55
		6.3. Les interventions à pratiquer et l'entretien à long terme	57

7. L'ouverture au public	59	8. Les utilisations du site	74
7.1. La mise en sécurité du site	59	8.1. Les voies d'escalade	74
a. Le grand belvédère	59	8.2. Un conservatoire de l'art de la pierre sèche	74
b. La roche tremblante	60	8.3. Diverses manifestations	76
c. La Promenade du Haut des Roches	61		
d. Le défilé	64	9. Les phasages de travaux	77
e. Avertissements	65	9.1. Travaux d'urgence	77
7.2. La mise en valeur du site	65	9.2. A très court terme	78
a. Les entrées	65	9.3. A moyen terme	79
b. Les zones nécessitant des fouilles	67	9.4. A long terme	80
c. Le théâtre de verdure	69		
d. La Grande Loge du Pont	69	Conclusion	
e. Le grand belvédère et le Jardin du Puits	69		
f. La Plate-forme des Tilleuls	70	Annexes	82
g. La Promenade du Haut des Roches	70		
h. Le belvédère de la Forêt	71	Bibliographie – glossaire	88
7.3. La valorisation touristique du site	71		
a. Indiquer et renseigner	71	Table des illustrations	89
b. Informer pendant la promenade	71		

1. Présentation générale

1.1. Le contexte naturel

Bourmont est un village haut-marnais situé à environ cinquante kilomètres de Chaumont et trente kilomètres de Neufchâteau, non loin de la limite entre la Champagne - Ardenne et la Lorraine. Le bourg est installé sur une colline dominant la vallée de la Meuse (altitude moyenne du village 440m contre 330m pour la Meuse). Cette position privilégiée offre des panoramas exceptionnels sur les vastes prairies et cultures environnantes. Ce paysage verdoyant est parsemé de quelques boisements accrochés sur les flancs ou les sommets des vallonements. Le remembrement a supprimé la plupart des haies et rares sont les arbres qui soulignent les bords des champs.

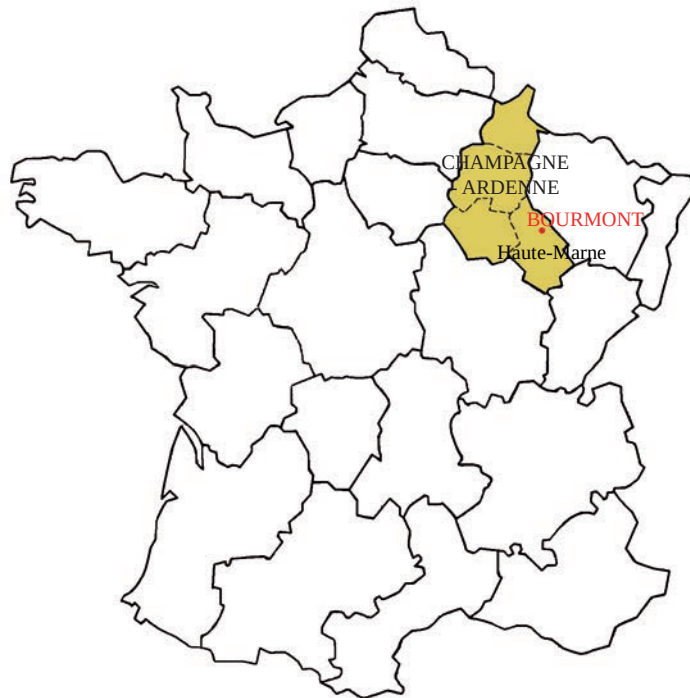


Fig 1.2.1 : localisation de Bourmont en France

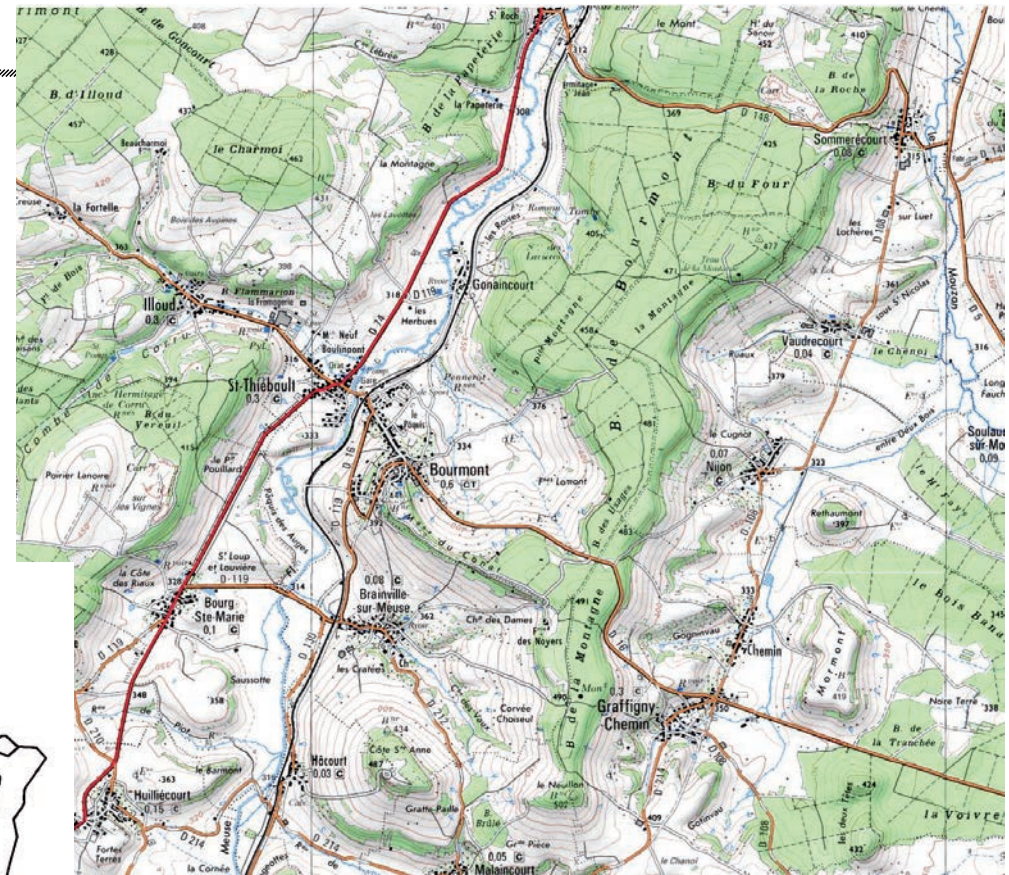


Fig 1.2.2 : extrait de la carte I.G.N. au 1 / 25 000^{ème}

Le climat haut-marnais est continental. Il offre des hivers rigoureux et des étés souvent chauds et humides. Le sous-sol est calcaire.

Bourmont est très riche en espaces verts divers : de nombreux jardins animent les rues du bourg et au Sud, la promenade du Côna (allée du XVIII^{ème} siècle plantée d'un double alignement de tilleuls) surplombe la vallée de la Meuse et domine le Parc des Roches. Son concepteur a en effet tiré profit de la falaise pour créer un parc d'environ trois hectares, largement ouvert à l'Est sur la vallée meusienne. Exposé Sud-Est, il profitait d'un ensoleillement maximal que la végétation très dense d'aujourd'hui occulte en partie.



Fig 1.2.3. :
vue sur Bour-
mont par le
Sud



Fig 1.2.4. : vue sur Bourmont par
le Nord

1.2. L'histoire locale

Le site de Bourmont est occupé depuis l'époque gallo-romaine comme en témoignent des découvertes archéologiques réalisées au XIX^{ème} siècle. Au XI^{ème} siècle, la Meuse sert de frontière entre la France et l'Empire et les conflits pour la domination de ce territoire sont nombreux. C'est à cette époque que le village prend réellement son essor grâce aux comtes de Troyes qui détiennent le château, le prieuré de Saint-Thiébauld et le marché en dépendant. Le bourg devient un véritable centre économique et administratif quand des marchands lombards créaient en 1329 une table de change des monnaies qui alimentait le commerce durant les trois foires annuelles. Mais en 1476, les forces de Charles le Téméraire eurent raison de la garnison installée au château qui fut entièrement détruit et le développement du bourg s'en trouva momentanément ralenti.

En 1483, le Barrois fut rattaché à la Lorraine. La Guerre de Trente ans entraîna dans cette région des destructions très importantes. Ainsi en 1645, La Mothe, cité jumelle de Bourmont, fut détruite par Mazarin. Les populations déplacées affluèrent vers les villages des alentours et contribuèrent au repeuplement de Bourmont. Le bourg conserva une activité administrative et religieuse très importante (présence d'un collège dirigé par les frères religieux Trinitaires, d'une école de filles tenue par les soeurs de Vatelottes, d'un couvent, d'un hôpital, d'une recette générale des finances et d'une maîtrise des eaux et forêts) jusqu'à la Révolution, avant d'être rattaché au département de Haute-Marne en 1790.

En 1884, le village fut desservi par une ligne de chemin de fer qui cessa son activité voyageurs vers 1970. De nos jours, il conserve des fonctions économiques et administratives de petit centre rural.

z. Historique

z.1. L'art des jardins au XIX^{ème} siècle

a. Le goût pour le pittoresque

La période pittoresque succède au Classicisme, époque caractérisée par la nature maîtrisée et ordonnancée des jardins réguliers. Jusque vers 1760, l'Homme s'applique à dominer la nature et à la plier à ses moindres désirs. Après cette période d'asservissement, il éprouve le besoin de lui redonner toute sa liberté, de retrouver une nature sauvage, rebelle voire dangereuse. A travers cette quête, l'Homme cherche à exprimer ses sentiments et ressentir des émotions jusqu'alors polycées : la peur et la fragilité de l'être humain face à la nature vont alors être mis en scène dans les parcs et jardins.

Avant d'atteindre l'art des jardins, ce nouveau goût est porté par la littérature et par la peinture de paysage. Au sens premier du terme, le mot pittoresque évoque un paysage susceptible de fournir un sujet de composition picturale. Déjà avec Claude Gellée (1600-1682) au XVII^{ème} siècle, le paysage cesse d'être un genre mineur. Un siècle plus tard ses suiveurs en ont fait un genre à part entière et le terme paysagiste s'applique au peintre de paysages avant de désigner un concepteur de parcs. Hubert Robert (1733-1808) pratiquera les deux activités, premier jardinier et premier peintre du roi Louis XVI, il crée des parcs comme une suite de tableaux que le visiteur découvre petit à petit, où l'architecture et le paysage se mêlent pour créer des scènes poétiques.

Dans les parcs de cette époque, les allées sinuent entre les bosquets, entraînant toujours plus loin les pas du visiteur. L'attention de ce dernier est sans cesse sollicitée par des mises en scène variées, des associations végétales ou des fenêtres ouvertes sur le paysage environnant.

b. Le Parc des Roches, un cas particulier

Le Parc des Roches est surplombé au Nord par la Promenade du Côna, alignement très représentatif de la période classique. Comme un contre-pied à cette époque, J.H. Mutel, concepteur du parc, va tirer profit de la falaise pour créer un espace ruiniforme dans la mouvance du mouvement pittoresque. S'appuyant sur les éléments naturels existants, il invente un lieu poétique où la falaise est réhaussée de murs, d'escaliers et de voûtes. Tous ces ouvrages en pierre sèche servent admirablement le pittoresque et renforce l'esprit des lieux sans pour autant donner de référence stylistique aux visiteurs. Ces derniers sont alors libres de créer leur propre univers.

Il est important de noter que le Parc des Roches est sans doute unique en son genre en France mais qu'en Haute-Marne, il s'inscrit dans une sensibilité que l'on retrouve dans d'autres lieux : par exemple, les Vignes à Bourmont (parcelles vivrières occupant un coteau non loin du village), le hameau de Chardonville à Perrancey-les-Vieux-Moulins, ou encore le parc aux escargots à Cohons ... Dans tous ces espaces, la pierre sèche constitue un élément récurrent qui caractérise non seulement les ouvrages techniques (soutènements, escaliers...) mais aussi les fabriques et les édifices.



Fig 2.1.b.1
: vue d'une
construction
des Vignes

Si l'on s'intéresse plus particulièrement à Bourmont, on constate que les parcelles dites des Vignes et des Roches appartiennent toutes à des familles aisées qui ont su mettre en valeur leur propriété tout en profitant d'un paysage local exceptionnel. Elles veulent à la fois que leurs terres soient productives mais aussi qu'elles soient «belles» : il s'agit de faire un beau paysage de ses biens que l'on donne à contempler depuis des belvédères et des petits lieux de villégiature ponctuelle. Si aujourd'hui les vues sont plus ou moins fermées par manque d'entretien, elles restent néanmoins identifiables. Des clichés du début du XXème siècle montrent les propriétaires profitant de l'ombrage d'un kiosque ou de celle d'ifs centenaires, toujours vivants. Même si aucun document du même acabit n'a été retrouvé pour le parc des Roches, on peut néanmoins penser qu'il fût le théâtre de plaisirs champêtres comparables.



Fig 2.1.b.2 : clichés anciens montrant le kiosque et le belvédère des Vignes
Collection privée



Fig 2.1.b.3 : belvédères sur le paysage meusien et bourmontais.
En haut, le Parc des Roches, en bas, les Vignes.

Fig 2.1.b.4: vues des parcelles vivrières. En haut, les Roches - en bas, les Vignes.



z.z L'histoire du site

Magnifiant un paysage remarquable, le pittoresque bourmontais est emprunt de l'esprit du XIX^{ème} siècle tout en s'insérant dans des pratiques culturelles traditionnelles.



Fig 2.1.b.5 : vues des compositions des Vignes : à gauche, en haut : la terrasse aux ifs - en bas, l'éperon aménagé en banc. A droite, le belvédère

On ne connaît pas le tout premier usage des parcelles qui forment actuellement le Parc des Roches mais la configuration topographique du site a sans doute permis très tôt l'extraction de matériaux de construction. Il devait très certainement y avoir une ou plusieurs carrières : des traces d'outils de carriers découvertes récemment corroborent cette hypothèse. En outre, sur le plus ancien document illustrant le Parc des Roches dont on dispose, une carte topographique de 1758, on remarque l'existence d'un ancien four à chaux ruiné (M) ce qui tend à renforcer cette idée (c.f. Fig 2.1.1).

Sur ce plan figure le jardin du Sieur Procureur (F) qui s'étendrait aujourd'hui depuis l'entrée principale jusqu'aux environs du lavoir de Marie-Fontaine. La représentation ne permet pas de définir l'usage de ce jardin, mais il est fortement probable, vu l'exposition, qu'il devait s'agir d'un jardin vivrier.

En 1759, l'entrepreneur en maçonnerie Paul Thévenin, dit Lajeunesse, créait une école de taille de pierres sur le site des carrières de Bourmont. Les apprentis disposent alors d'un formidable terrain d'exercice et ils ont laissé leurs marques à différents endroits du parc. Ainsi, toutes les constructions montées en lit très réguliers, avec des moellons souvent de petite taille, bien équarris et montés à joints très fins, sont l'oeuvre des élèves tailleurs de pierre (c.f. Fig 2.1.2). Mais

Fig 2.1.2 : détail de l'appareillage réalisé par les élèves tailleurs de pierre sur la Grande loge



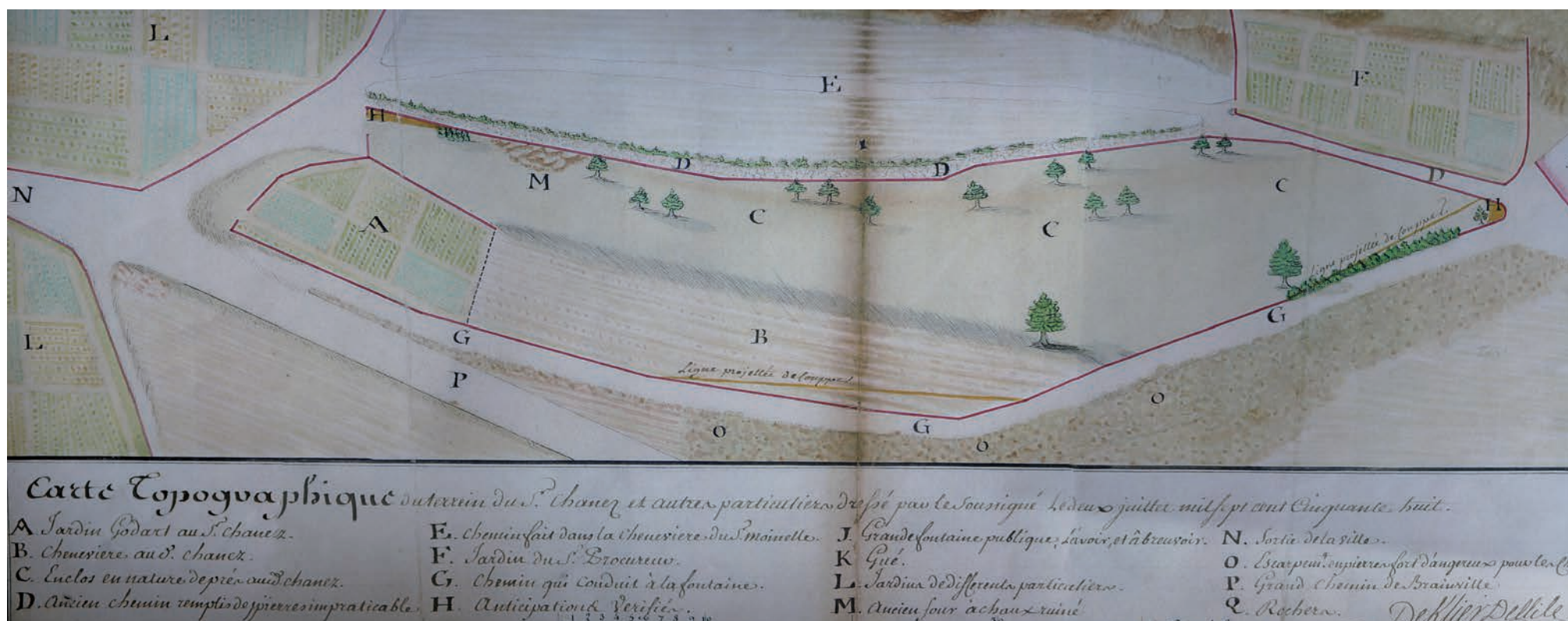


Fig 2.1.1 : carte topographique de la partie Sud de Bourmont - 2 juillet 1758

pour l'entrepreneur seule importait la formation des élèves et il n'a probablement pas réfléchi à la composition d'ensemble, préférant intervenir là où la topographie rendait les lieux intéressants pour la construction en pierre sèche.

C'est Joseph Hyacinthe Mutel qui prend conscience de l'intérêt ornemental de ces constructions et du potentiel du futur Parc des Roches. Né à Bourmont en 1772, c'est un homme politique très présent dans la vie du bourg. Géomètre arpenteur de formation, il sera successivement professeur de mathématiques puis directeur du Collège royal des Trinitaires de Chaumont puis maire de Bourmont entre 1840 et 1849. Il connaît donc bien le site et en homme instruit, il veut réaliser un parc inspiré des principes du courant pittoresque, qui se répand à partir du dernier tiers du XVIII^{ème} siècle.

Il est intéressant de constater que son jardin personnel est en grande partie composé d'un jardin de style régulier avec des plantations bien ordonnées. Cependant la partie pittoresque, tracée en 1812, apparaît assez travaillée et semble avoir davantage retenue la main du dessinateur. Elle préfigure les plans du Parc des Roches. Il est donc évident que J.H. Mutel est sensible à l'évolution de l'art des jardins mais il ne renoncera pas pour autant au style régulier dans l'arrangement du Parc des Roches. Le Jardin du Puits comportera par exemple des plantations de fruitiers soigneusement alignées.

Sa formation de géomètre lui a permis de dessiner et de consigner tous les aménagements réalisés. Il a laissé un ensemble de plans datés de 1816 à 1851 qui permettent de retracer l'évolution du parc. En 1817, il achète le jardin du Sieur procureur puis en 1820 la parcelle dite des Roches, qui appartenait à cette époque au descendant de P. Lajeunesse.

Successivement, Hyacinthe Mutel rachète les parcelles pour former l'actuel Parc des Roches. Pendant près de trente ans, il n'aura de cesse d'aménager cet espace, de créer des compositions s'appuyant sur des éléments naturels ou en réutilisant les oeuvres des apprentis maçons. En effet, dans de nombreux cas, il va faire surélever les constructions antérieures et la différence entre les deux appareillages permet de dater les éléments. Ainsi au XIX^{ème} siècle, les tailleurs vont utiliser des blocs plus gros, moins équarris et les joints seront beaucoup plus larges.



Fig 2.1.5 : différence d'appareillage sur la Grande loge : en haut, construction contemporaine de J.H. Mutel - en bas, mur monté par les élèves tailleurs

1. Les noms indiqués avec des majuscules sont les dénominations inscrites par Hyacinthe Mutel sur les plans d'origine. Les autres ont été donnés pour faciliter la lecture.

Fig 2.1.3 : plan du jardin personnel de J.H. Mutel

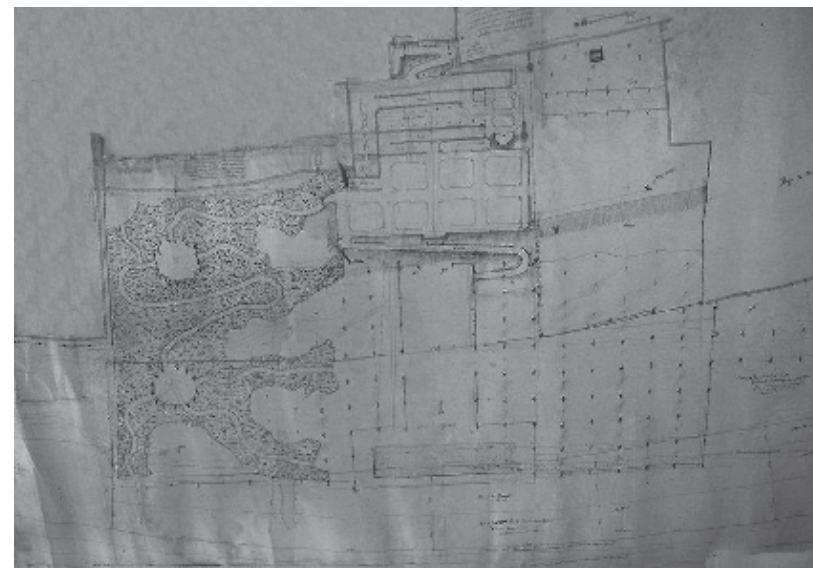


Fig 2.1.4 : minute cadastrale levée par J.H. Mutel en 1817. Fond de la S.H.A.B.

Durant toutes ces années, J.H. Mutel va nommer les rochers, les espaces et tout consigner sur ces plans. Ces documents sont d'autant plus intéressants qu'ils montrent l'évolution du parc durant sa création. On apprend en outre qu'initialement la Grande cadole n'existait pas, le concepteur l'a rajouté un peu plus tard. On constate aussi que certains éléments dont la Loge couverte du Jardin du Puits n'ont sans doute jamais vus le jour.

On sait ainsi que la Grande Loge a été créée en 1823, que le jardin qui l'entoure a été commencé en janvier 1831. Le Jardin des Crevasses a été planté au printemps 1828 ainsi que l'espace autour du théâtre de verdure, tandis que le Jardin du Puits a été inauguré le 22 mars 1832.

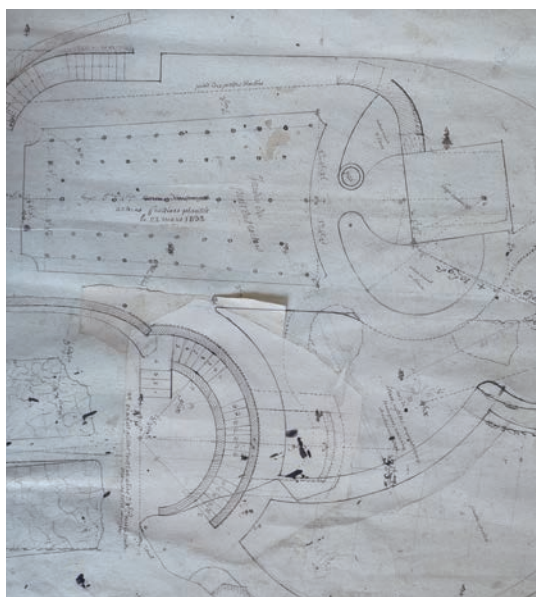


Fig 2.1.6 : extraits des plans du Jardin du Puits et de celui de la Roche fendue :
en haut, version datée de 1825 - en bas, version de 1834
Fond de la S.H.A.B.

Les derniers travaux recensés remontent à 1850 et 1851 quand J.H. Mutel va créer la Promenade du haut des Roches qui deviendra un magnifique belvédère ouvert sur la vallée meusienne.

A la mort de Hyacinthe Mutel, le 15 janvier 1859, le Parc des Roches revient à ses descendants qui ne seront pas sensibles à son ambiance. Ils vont complètement s'en désintéresser et peu à peu, les aménagements se dégradent. La végétation se développe sans contrainte, les racines envahissent les joints des murs, les pierres se déchaussent et de 1859 à 1991, soit 130 ans, la composition originelle s'efface en partie. Aujourd'hui certaines fabriques sont gravement menacées ou définitivement perdues.

Fig 2.1.7 : exemples de dégâts constatés dans le parc : à gauche, effet de la croissance des racines d'un arbre trop près d'un mur - à droite : une grande partie du parement extérieur la Petite Crevasse est tombé à cause du manque d'entretien (dégâts datant de moins de trois ans)



En 1991, la commune achète le Parc des Roches et décide de le restaurer pour l'ouvrir au public. Afin de le valoriser, elle passe avec une association d'escalade un contrat d'aménagement et de sécurisation des parois : plusieurs voies sont ainsi ouvertes à différents endroits du site. En 1998 et sous l'égide de l'Office National des Forêts (O.N.F.), un sentier pédestre parcourant le parc du Nord au Sud est tracé. Le C.A.U.E est sollicité pour veiller à ce que ces travaux se passent dans le respect esthétique des lieux.

Dernièrement, le parc a fait l'objet d'une procédure de classement au titre de la loi sur les sites naturels à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque aujourd'hui référencée dans le code de l'environnement (L341.1 a 22). Ainsi, depuis l'arrêté ministériel du 5 mars 2009, l'intérêt du parc est officiellement reconnu.

2.3. L'analyse des plans d'origine

Tous les plans dessinés par J.H. Mutel sont extrêmement précis : la majorité sont à l'échelle d'un pouce pour une toise de six pieds de Roy (soit environ 1.80 mètres). Ils sont commentés et annotés : tous les arbres ou arbustes représentés sont définis, les quelques bancs sont mentionnés et les éléments de décor émaillant la falaise (fabriques, niches...) sont décrits.

a. La Promenade du haut des Roches

Cette partie du parc se situe entre la promenade du Côna et la falaise. J.H. Mutel l'a décomposé en trois parties :

- la première commence au-dessus du défilé, passe entre le calvaire et la Plate-forme des Loges et se termine au-dessus de la Grande Crevasse. Le

paysagiste a relevé la présence (ou a fait planter) un orme et un acacia. Le plan indique aussi ce qui pourrait être deux belvédères (zones légèrement arrondies). Enfin, à l'extrême droite, on constate la présence d'un ponceau qui pourrait avoir été jeté au-dessus du défilé. Le plan a été dessiné le 29 août 1849 et il est présenté en *Annexe N°1*.

Aujourd'hui le ponceau n'existe plus et la végétation a complètement envahi cette zone. De plus, les murets qui autrefois servaient de garde-corps ont en grande partie disparus rendant cette zone extrêmement dangereuse.

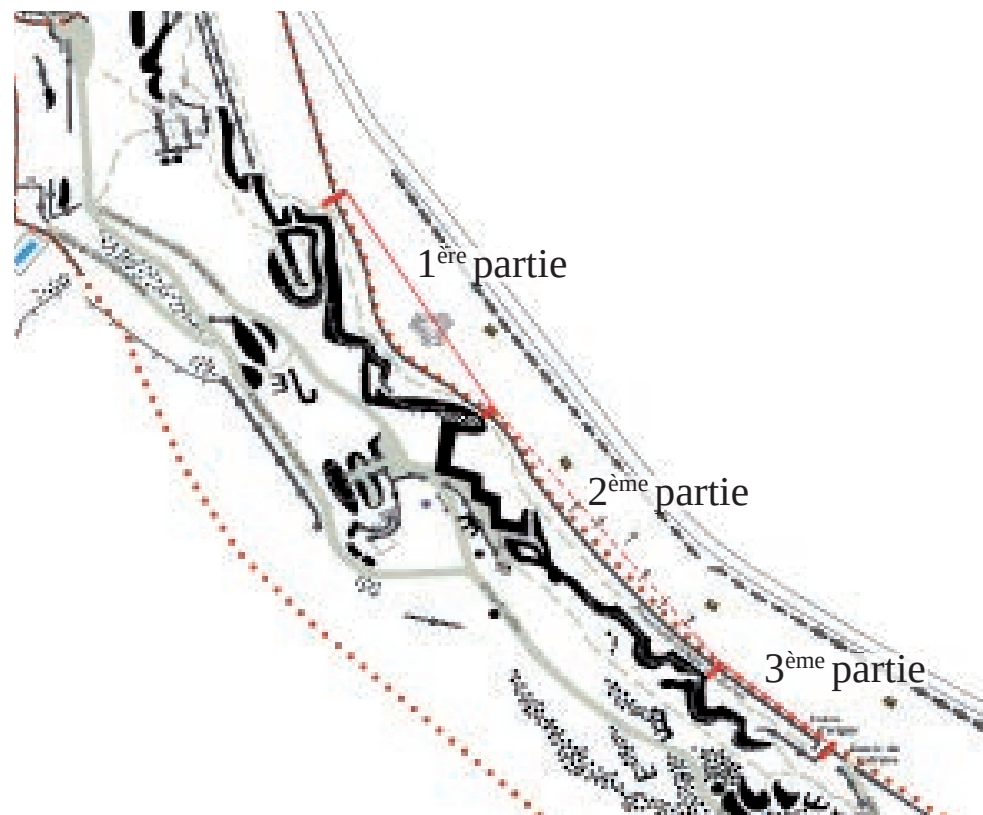


Fig 2.3.1 : positionnement des trois parties de la Promenade du Haut des Roches

- le plan de la deuxième partie ne fait pas partie du fond Mutel de la S.H.A.B. Cependant, il est facile la situer : elle commence à la Grande Crevasse, passe au-dessus du grand escalier et se termine un peu avant la Roche Tremblante.

- la dernière partie, quant à elle, commence un peu avant la Roche Tremblante et se termine par un passage vers la Promenade du Côna (c.f. Fig 2.2.a.1). Cette sortie est située non loin de l'endroit où débouche l'allée Est et elle est encore visible : deux murs en pierre encadrent un étroit escalier aujourd'hui condamné par un grillage. Le sentier représenté sur la droite du plan permet de descendre vers la Roche Tremblante par ce qui est aujourd'hui une sente à peine marquée. Ici encore, J.H. Mutel a voulu représenter deux belvédères qui sont encore aujourd'hui accessibles. En outre, la végétation a en partie fermé les fenêtres ouvertes sur les lointains. Ce plan a été relevé le 16 octobre 1850 et il est présenté en *Annexe N°1*.

b. La Plate-forme des Loges

Ce «jardin», planté en 1828, couvrait l'espace entre la sortie du défilé et la Plate-forme des Loges. Il s'agissait d'une composition de buis, avec en point d'orgue une loge en charmes et un «sapin» aujourd'hui disparus. Les buis soulignaient des allées sinueuses qui permettaient de circuler dans cet espace. Aujourd'hui seuls quelques pieds ont perduré. On constate aussi la présence d'une rampe rejoignant la Promenade du Côna. Elle est actuellement enfouie sous la végétation. Il est aujourd'hui très difficile de deviner comment cet espace était initialement aménagé : les éléments conservés sont en effet trop peu nombreux et non explicites. Le plan est présenté en *Annexe N°2*.

c. Le jardin de la Roche Fendue

Il s'agit de la composition intégrant le belvédère, la grande cadole, la Grande Loge du Pont et ce que J.H. Mutel appellera plus tard le Jardin du Puits ou Jardin des Petites Roches. La première version date de 1825 : elle montre un aménagement essentiellement axé autour de la Roche Fendue sur laquelle le pont est déjà jeté. Une passerelle en pierre permet de relier la Roche Fendue à la Grande Loge du pont. Il est par ailleurs possible de passer sous ce ponceau pour gagner la Plate-forme des Tilleuls.

La Grande Loge du Pont, plantée en 1829, est un espace circulaire situé non loin de la Grande Crevasse. Il est entièrement entouré de plantations arbustives (peut-être du charme ou du buis, on notera la présence de deux sorbiers et d'un «sapin»). A l'intérieur de ce périmètre, sont implantés six acacias dessinant un hexagone. Toutes ces plantations ont aujourd'hui disparu.

Enfin, sur la plate-forme au Sud de la Roche Fendue (sur l'actuelle grande cadole), le paysagiste a imaginé planter des massifs fleuris. Le puits et «l'armoire» sont déjà présents dans cette version et l'on remarque la présence d'arbres (tilleul, frêne, hêtre) qui n'existeront plus dans le plan postérieur. Le plan est présenté en *Annexe N°3-1*.

La deuxième version du jardin de la Roche Fendue a très certainement été dessinée peu avant 1830. Elle reprend l'aménagement du grand belvédère et conserve probablement la Grande Loge du Pont. La très grande différence se trouve au niveau du Jardin du Puits : on constate une plantation régulière d'arbres fruitiers (effectuée en mars 1832), signe évident que la sensibilité du concepteur est partagée entre le pittoresque et son goût prononcé pour les jardins dits à la française.

Autre aménagement notable, la grande cadole qui vient prendre place non loin de la Roche Fendue, sous le Jardin du Puits. J.H. Mutel imagine alors un escalier hémisphérique permettant de relier les deux niveaux de cet espace. Il faut noter la présence d'une loge couverte non loin du puits, construction qui n'a jamais existé ou qui a entièrement disparu. Le reste de l'espace est aménagé avec des «plantes usuelles» et des arbustes («lilas, seringat, cytises, acacias visqueux (*Accacia viscosa*), noisetiers et d'autres dont les noms sont indéchiffrables).

On remarque aussi un escalier reliant le Jardin du Puits à la Grande Loge du pont. Il s'appuierait aujourd'hui sur le soutènement de la Grande Allée. Actuellement, il existe un plan incliné longeant la Grande Allée, mais il est difficile d'affirmer qu'il témoigne de l'ancien escalier.



Fig 2.3.c.1 : état actuel du supposé escalier du Jardin du Puits

En conclusion, l'étude de ses plans est très intéressante car elle permet de prendre conscience que le Parc des Roches est le fruit de tâtonnements.

Ainsi, la partie droite du plan montre les essais successifs du concepteur pour déterminer le tracé du chemin du bas du parc. De plus, des notes écrites de la main de J.H. Mutel nous expliquent les modifications apportées lors de la réalisation des jardins : par exemple, l'escalier de la grande cadole a été entièrement décalé. Le plan est présenté en *Annexe N°3-2*.

Synthétiquement, la comparaison des deux plans donne :

1823 : plantation de la Grande Loge du Pont

entre 1823 et 1830 : création du pont et aménagement du belvédère

peu après 1830 : réalisation de la grande cadole, de son escalier d'accès et peut-être de la loge couverte

1831 : première phase du Jardin du Puits (certainement construction du puits, de «l'armoire», et des murs de soutènement)

1832 : plantation des arbres fruitiers du Jardin du Puits

d. Le jardin de Marie-Fontaine

Dans ce jardin, Hyacinthe Mutel s'est intéressé aux abords du lavoir de Marie-Fontaine. Le plan présenté en *Annexe N°4* n'est pas très explicite : on pourrait néanmoins supposer la présence d'une plantation d'arbre en quinconces à droite du lavoir mais sans pour autant en déterminer l'espèce. De plus, l'absence de date et de notes de détail de la part de J.H. Mutel tend à assimiler ce plan à une esquisse préparatoire.

3. Les constructions

3.1. La technique de construction en pierre sèche

La maçonnerie de pierre sèche est une technique à laquelle l'Homme a eu souvent recours et ce dans de nombreux pays. Si l'aspect de la construction change en fonction de la taille des moellons et du type de pierre utilisé, le mode opératoire est identique sur tous les continents.

Pour agrandir l'espace habitable, accroître les surfaces cultivables ou pâturées ou encore en ouvrant un nouveau chemin, les civilisations ont façonné leurs territoires en créant d'innombrables constructions en pierre sèche. Elles témoignent d'un savoir-faire millénaire et inchangé mais toujours d'actualité.

A Bourmont, les constructions en pierre sèche et notamment les cadoles sont assez nombreuses. En effet, toutes les parcelles autrefois cultivées en vignes possédaient leurs abris. Elles constituent une architecture rustique à préserver.

Fig 3.1.1 : les Vignes - vues de constructions en pierre sèche



2 : tous ces termes sont définis dans le glossaire

Les pierres

1. un *massacan* : demoiselle très lourde mais ayant une belle face, utilisée pour les rangs du bas du mur. Ils fondent l'ouvrage et aident à résister contre la poussée du talus ou de l'eau. Ils ne doivent pas être intégrés à mi-hauteur dans le mur pour ne pas rompre la cohérence de l'ensemble. Les grosses informes seront utilisées pour le remplissage arrière.

2. une *demoiselle* : pierre régulière et profonde dont une face mérite d'être exposée sur le parement du mur. Toutes les demoiselles ne doivent pas avoir des profondeurs identiques, sinon le parement se dissociera du reste de l'ouvrage.

3. une *patate* : pierre de petit ou de moyen calibre mais complètement informe qui s'insère entre les grosses pierres pour les caler et rendre cohérent l'ouvrage.

4. une *bautisse* : demoiselle très profonde qui assure la bonne cohésion du mur. On parlera de *bautisse parpaingne*, quand la pierre est aussi large que le mur (indispensable dans les murs de clôtures pour renforcer la cohérence des deux parements. Elles peuvent être relayées en profondeur par des *contre-bautisses* qui vont ancrer la partie arrière du mur. Une bautisse doit être choisie pour sa longueur et pour sa robustesse car elle doit résister aux forces de pression qui s'exerceront sur elle.

La première étape déterminante à tout chantier de pierre sèche est le tri du matériau disponible. Il s'agit de trier les pierres par forme et par taille afin de déterminer si il y en a suffisamment de chaque type. Si on réutilise des moellons, d'un mur écroulé par exemple, il faudra adapter le mur aux quantités de pierres récupérées. Si on utilise du matériau provenant de carrière, le travail est plus simple car on peut varier les provenances pour avoir tous les types nécessaires (pierres de l'élévation, du chapeau...)

2. Le cas d'un mur de soutènement

1. Les fondations et le premier rang

- la fondation sur sol rocheux : dans ce cas, il faut mettre la roche à nu et la régler de façon à éviter tout risque de tassement et d'affouillement ultérieur.

- la fondation sur sol meuble : décaisser la fondation du mur (sur 20cm minimum) et mettre en place un hérisson* bien compacté. Seront ensuite installés des gros blocs pour créer une semelle susceptible de répartir le poids du mur : on veillera à ce que l'empâtement de la semelle soit supérieur à celui du mur.

Une fois la fondation terminée, le premier rang composé de massacans (c.f. encadré) peut être posé. Ces pierres lourdes doivent avoir une face* propre (côté parement²) et des côtés s'ajustant aux voisins. A l'arrière on met en oeuvre des patates (c.f. encadré) de différents modules pour que les massacans s'ajustent au mieux.

2. Mise en place des demoiselles (*c.f.* encadré) : ces pierres qui présentent une face intéressante pour le parement, sont disposées sur le mur en veillant à bien croiser celles du rang inférieur. Le rang est alors complété par des boutisses ou des contre-boutisses (*c.f.* encadré) dont le rôle est d'ancrer en profondeur le parement. Il est indispensable à cette étape de bien ordonner les pierres pour qu'elles aient une assise parfaite et des contacts francs avec leurs voisines. Il est parfois nécessaire de corriger un angle trop fort ou de supprimer une bosse malvenue.

Fig 3.1.a.1 : illustration des étapes de construction d'un mur de soutènement en pierre sèche.



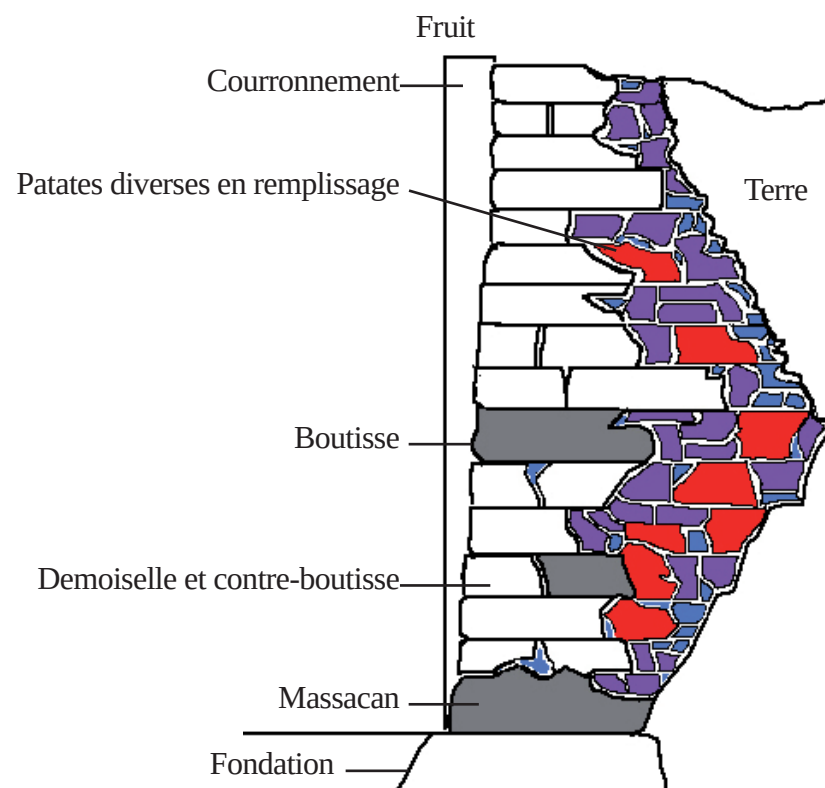
Etape 2 : mise en place des demoiselles (a), des boutisses (b) et des contre-boutisses (c)

Etape 3 : calage avec des patates (gros, moyennes et petites)

3. Il s'agit maintenant de remplir la partie arrière du mur : des grosses patates (*c.f.* encadré), croisées avec le rang inférieur donnent la maille de base. Des moyennes servent ensuite à serrer les grosses. Les plus petites d'entre elles, servent à caler l'ensemble en se glissant dans les interstices les plus petits. Il ne faut absolument pas négliger cette étape de calage qui assure la cohérence du mur et donc sa longévité. On veillera à donner du fruit au mur afin qu'il résiste mieux aux forces de poussée exercées par l'eau et par la terre.

4. Quand le mur a atteint la hauteur voulue, il faut mettre en place un couronnement. Si certaines régions mettent en avant un savoir-faire particulier (pierres montées à la chaux, rang de laves...), les murs du Parc des Roches ne montrent aucune particularité. On se contentera donc, sur la dernière assise, d'asseoir un rang de gros blocs, avec des faces supérieures, inférieures et latérales assez régulières (pour qu'elles reposent bien sur le rang inférieur et que le rendu esthétique soit agréable à l'oeil). Il faudra que l'alignement supérieur ait été au préalable réglé grâce à un cordeau et à un niveau.

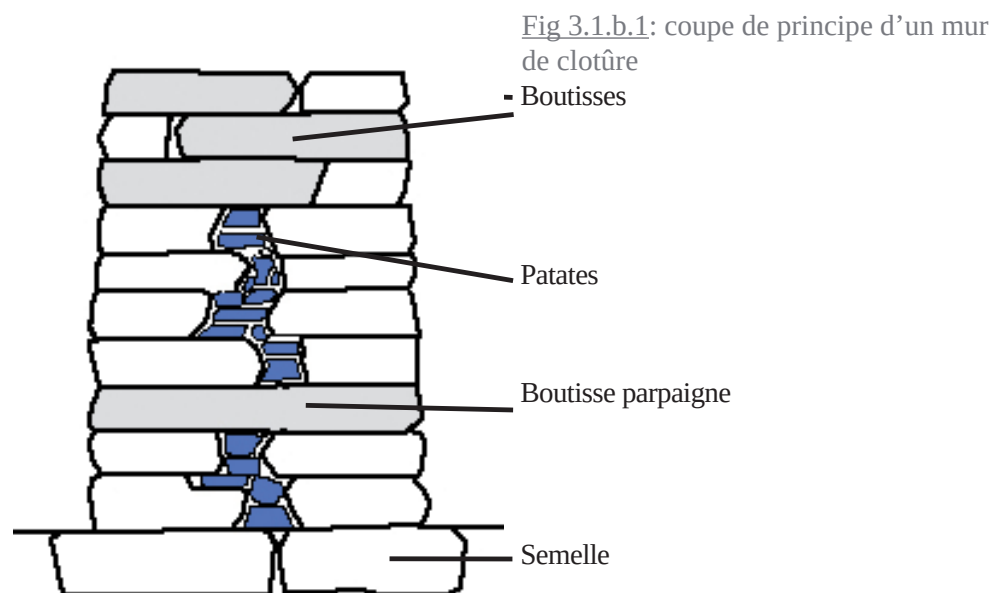
Fig 3.1.a.2 : coupe de principe d'un mur de soutènement.



b. Le cas d'un mur de clôture

Les étapes de construction sont similaires à celles utilisées pour un mur de soutènement à quelques différences près. En effet, le mur ayant deux parements visibles, il faudra utiliser des demoiselles, des boutisses ou des contre-boutisses à deux faces exploitables. De plus, si ils ne sont pas rendus cohérents entre eux, les deux parements auront tendance à s'écarter l'un de l'autre. On veillera à utiliser régulièrement des boutisses parpaigues (c.f. encadré) qui lieront les deux côtés.

De plus, il est impératif que les patates soient bien serrées entre elles et surtout bien croisées entre les rangs. En effet, si certaines d'entre elles venaient à tomber une pantoufle* se créerait et le mur risquerait de se bomber à la base et tomber. Enfin, sur les deux dernières assises, il est préférable de poser des boutisses allongée et croisées afin de renforcer le liaisonnement des parements (c.f. Fig 3.1.b).



c. Les règles d'or à respecter

1. Poser les pierres selon le plan de stratification : les pierres litées ou stratifiées comme le calcaire ou les schistes seront posées selon leur sens de stratification ou dans le sens du lit de carrière, pour du matériau neuf. En effet, elles seront beaucoup plus résistantes à la compression si l'on respecte cet usage. La pose en délit n'est acceptable que pour un matériau dense, compact et dur (granite par exemple).

2. Poser les pierres en assises horizontales : on édifiera des assises horizontales de préférence réglées en choisissant des pierres ayant la même épaisseur. Le tri et le classement des moellons est donc une étape impérative avant de débiter le chantier.

3. Pour obtenir un mur cohérent et éviter les coups de sabre*, il est impératif de croiser les joints aussi bien en parement que sur l'épaisseur du mur.

4. Immobiliser les pierres dans six directions : chaque pierre doit être serrée à ces voisines et calée pour ne pas bouger. Pour le calage, on évitera les pierres friables susceptibles de s'écraser sous le poids de la maçonnerie.

5. Éviter le calage de parement : l'introduction à coup de massette de cales dans les joints d'un parement déjà monté est à proscrire. En effet, sous la pression, elles risquent de se déchausser et d'être éjectées.

6. Poser une arase de grosses pierres : si il n'est pas prévu de couronnement sur le faite du mur, il est conseillé d'y monter de gros blocs, spécialement mis de côté. Ils vont asseoir le mur et vont le rendre plus durable.

3.2. Les différents types d'appareillage utilisés au Parc des Roches

1. Antérieur au XVIII^{ème} siècle



Les moellons sont simplement dégrossis, les lits de pose irréguliers et les joints très inégaux.

Les couvertures sont faites de laves horizontales, posées décalées les unes sur les autres



2. XVIII^{ème} siècle - Apprentis tailleurs de pierre



Les moellons sont taillés pour être parallélépipédiques. Les lits de pose sont très réguliers et les joints fins.

Les voûtes sont assemblées à sec avec des moellons parfaitement taillés et callés les uns aux autres.



3. XIX^{ème} siècle - Hyacinthe Mutel



J.H. Mutel a composé avec plusieurs appareillages différents :

a. appareillage utilisé pour les murs visibles : les moellons sont équarris mais les lits de pose sont irréguliers et les joints assez importants.

b. appareillage utilisé sur la plateforme du défilé : gros blocs rocheux non dégrossis posés parfois à contre-lit. Cette méthode permet de fondre le mur au rocher naturel.

c. Les voûtes sont assemblées avec des moellons équarris montés au mortier.

